

POLITIQUE DE DURABILITE ET D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

INTRODUCTION	3
INVESTIR DE MANIERE RESPONSABLE	3
STRATEGIE D'INVESTISSEMENT	4
CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DURABILITE	6
INTEGRATION DES CRITERES ESG	6
MESURE DE LA CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DE L'ONU	7
GESTION DES RISQUES DE DURABILITE	7
PRISE EN COMPTE DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE	8
ENGAGEMENTS DES PARTICIPATIONS EN MATIERE DE DURABILITE	8
ACCOMPAGNEMENT DES PARTICIPATIONS ET DIALOGUE ACTIF	9
ENGAGER LES PARTICIPATIONS DANS UNE DEMARCHE DE PROGRES	9
FEDERER LES ENTREPRENEURS DANS LE CADRE DE LA COMMUNAUTE DES PARTICIPATIONS	9
LA NEWSLETTER, MOYEN DE COMMUNICATION EFFICACE	9
DISPOSITIFS INTERNES DE CONTROLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	9
REPORTING ET COMMUNICATION	10
DEMARCHE INTERNE DE SUPERNOVA INVEST	10
ROLE DANS L'ECOSYSTEME DU CAPITAL INVESTISSEMENT ET DE LA DEEPTech	11
GOUVERNANCE ESG	11
PRISE EN COMPTE DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES POLITIQUES DE REMUNERATION	11
ANNEXE 1 - TABLE DE CORRESPONDANCE SFDR / ARTICLE 29 DE LA LOI CLIMAT ET ENERGIE	13
ANNEXE 2 - PRECISIONS SUR LES EXCLUSIONS	14
ANNEXE 3 – QUESTIONNAIRE ESG	15

INTRODUCTION

Supernova Invest est une société de gestion indépendante, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-17000008. Elle est issue du rapprochement en 2017 des activités et de l'équipe d'investissement du CEA, acteur majeur de la recherche en France et en Europe, avec le Groupe Crédit Agricole/Amundi. Pionnier dans l'investissement deeptech¹, la société couvre l'ensemble du cycle du capital innovation en finançant et accompagnant les start-ups innovantes de leur création jusqu'à leur maturité dans les secteurs de la Santé, des Technologies du Digital, de l'Industrie 4.0 ainsi que des transitions énergétique et environnementale.

Référence dans l'innovation et les technologies de rupture, Supernova Invest contribue à créer un impact positif sur la société en finançant des solutions technologiques qui s'inscrivent dans le progrès et permettent le plus souvent de répondre aux grands enjeux sociaux et environnementaux du XXI^e siècle parmi lesquels les enjeux de santé, de lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité, de raréfaction des ressources et de lutte contre la cybercriminalité.

Supernova Invest a su fédérer ses équipes autour d'une culture d'entreprise centrée sur des valeurs communes que sont l'esprit d'équipe, la transversalité des compétences, la rigueur et l'impact des solutions développées par les entreprises dans lesquelles Supernova Invest investit.

Supernova Invest est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), de la Charte Parité et la Charte Engagement de France Invest au travers desquelles elle prend des engagements forts en matière d'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa gestion.

En tant que société de gestion, la responsabilité de Supernova Invest est en premier lieu d'investir les fonds de ses souscripteurs conformément aux engagements pris, d'adopter des comportements durables et responsables, en faveur de la diversité et de la mixité au sein de ses propres opérations et enfin de s'engager auprès de ses participations à promouvoir la prise en considération des enjeux de durabilité.

La présente politique concerne la société de gestion et tous les fonds gérés par Supernova Invest.

INVESTIR DE MANIERE RESPONSABLE

La démarche de Supernova Invest en matière de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance s'inscrit dans une démarche de progrès continu depuis 2020.

Elle se décline en 4 piliers :

- La stratégie d'investissement cible des secteurs d'avenir qui permettent de répondre à des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux ;

¹ La Deeptech est un écosystème de startups porteuses d'innovations de rupture issues de la recherche avec pour mission de proposer des produits et services qui répondent aux enjeux de demain.

- L'évaluation des opportunités d'investissement au regard de leur contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies ;
- La prise en compte des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance dans le processus d'investissement avec l'objectif de création de valeur durable et de gestion des risques en matière de durabilité ;
- Le suivi des performances et des engagements de durabilité des sociétés en portefeuille au moyen notamment d'un questionnaire annuel composé d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs de suivi de la performance en matière environnementale, sociale et de gouvernance.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Par son ADN deeptech, Supernova Invest finance et accompagne le développement d'entreprises innovantes mettant en œuvre des technologies de rupture et proposant pour la plupart des produits et services contribuant fortement aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

La stratégie d'investissement de Supernova Invest cible des secteurs qui adressent des enjeux et besoins sociétaux parmi les plus critiques du XXI^e siècle parmi lesquels, mais sans s'y limiter :

- **l'industrie 4.0** : améliorer la performance industrielle via la productivité et la qualité, augmenter la traçabilité et le suivi des produits, réduire la pénibilité et augmenter la sécurité au travail... ;
- les **technologies du digital** : poursuivre la numérisation des activités économiques et défendre la souveraineté numérique des industriels, faciliter l'émergence des technologies de rupture dans les applications numériques afin d'ouvrir un nouveau cycle d'innovation industrielle et réduire l'impact environnemental du secteur du digital... ;
- la **santé** : apporter des nouvelles solutions thérapeutiques aux patients, améliorer l'efficacité des soins, mieux diagnostiquer et plus précocement, permettre de nouvelles découvertes médicales... ;
- **l'énergie et de l'environnement** : réduire les émissions de CO₂ des activités industrielles et commerciales, soutenir l'efficacité et la sobriété énergétique, lutter contre l'épuisement des ressources naturelles, répondre aux besoins d'une population croissante par une alimentation et une consommation durable.

L'origination des projets repose sur un deal-flow qualifié provenant des actionnaires de Supernova Invest, le CEA et le Groupe Crédit Agricole, d'un réseau de partenaires industriels comprenant plus de 50 grands groupes internationaux également investisseurs des fonds ou co-investisseurs des participations, du réseau des incubateurs, SATT et pôles de compétitivité, d'un réseau de conseils et enfin de la prospection directe auprès des cibles grâce à sa base de données propriétaire KOSMOS, collectant automatiquement 55 points de données sur 7 000 entreprises.

Dans le cadre de cette stratégie d'investissement, les fonds visent en particulier à contribuer aux Objectifs de Développement Durable suivants :

- ODD 3 : Bonne santé et bien-être ;
- ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure ;
- ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable ;
- ODD 12 : Consommation et production responsables ;

- ODD 13 : Action pour le climat.

Supernova Invest contribue également à la croissance durable de ses participations via un accompagnement qui conjugue expertise technologique et savoir-faire entrepreneurial. Outre la structuration de la gouvernance, la définition de l’offre et les réflexions sur l’industrialisation, sa position lui permet de jouer un rôle d’aiguillon et d’accompagnement sur des objectifs d’impact plus larges, tels que le développement des compétences au sein des start-ups, l’adoption de pratiques éthiques dans la conduite des affaires et encourager ou approfondir la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans le développement des produits et services, le modèle d’affaires et le passage à l’industrialisation.

Cette prise en compte intervient en phase de préinvestissement et lors du suivi annuel des participations afin de mesurer les progrès au regard de la mise en place de pratiques ESG notamment au sein des organes de gouvernance des participations dont Supernova Invest est membre.

Cette stratégie s’est traduite à compter de 2021 par la classification en article 8 de tous les fonds multi-investisseurs en cours de levée, c’est-à-dire de fonds faisant la promotion de caractéristiques sociales et environnementales dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Européen sur la publication d’informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), répondant ainsi aux attentes des souscripteurs pour des produits financiers intégrant les critères ESG.

Au 31 décembre 2022, Supernova Invest gère 6 véhicules d’investissement pour un total de souscription de 473 millions d’euros (hors conseil en investissement). Le fonds Amundi Avenir Innovation 3 est le premier qui poursuit des caractéristiques environnementales et sociales et a été classé article 8 selon le règlement européen SFDR. Il représente 5 % des encours sous gestion au 31 décembre 2022.

	Encours sous gestion (en M euros)	Classification SFDR
Amorçage Technologique Investissement	38	Article 6
Crédit Agricole Innovation et Territoires	129	Article 6
Supernova 2	75	Article 6
Amundi Avenir Innovation 1	24	Article 6
Amundi Avenir Innovation 3	25	Article 8
Supernova Ambition Industrie	182	Article 6
Total encours sous gestion au 31 décembre 2022	473	

Deux nouveaux véhicules d’investissement sont classés article 8 en 2023 – Supernova Ambition Industrie depuis janvier 2023 et Supernova Innovation 3 avec un premier closing en mai 2023. Au 30 juin 2023, les fonds article 8 représentent 53 % des encours sous gestion qui ont été portés à 570 M€.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DURABILITE

Supernova Invest souhaite contribuer à apporter des solutions aux grands enjeux ESG actuels en investissant dans des innovations de rupture et en limitant les impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels. Ainsi, la société s’engage d’une part à encourager les progrès de ses participations en matière de pratiques responsables par le biais d’une évaluation de ses participations sur des critères ESG et d’autre part à mesurer son impact et donc sa contribution aux Objectifs de Développement Durable, tels que définis par l’ONU.

INTEGRATION DES CRITERES ESG

Conformément à son adhésion aux PRI, Supernova Invest s’engage à prendre en compte de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses décisions d’investissement. Cette prise en compte intervient en phase de préinvestissement et lors du suivi annuel afin de mesurer les progrès de ses participations au regard de la mise en place de pratiques ESG.

A ces fins, Supernova Invest a mis en place des questionnaires ESG pertinents tout en tenant compte de la maturité des participations, de ses contraintes opérationnelles et organisationnelles :

<p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composition des instances de gouvernance • Conduite responsable des affaires • Politique RSE – gouvernance et organisation 	<p>Social</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques et politique sociale, partage de bénéfices • Développement des compétences • Egalité des chances • Santé-sécurité
<p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politique environnementale et système de management • Energie et émissions de gaz à effet de serre • Eau, air, sols et déchets • Risques liés au changement climatique, à l’érosion de la biodiversité et aux matières premières 	<p>Parties prenantes externes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Management de la qualité et de la satisfaction client • Brevets • Protection des données personnelles • Sécurité des systèmes d’information • Politique d’achat responsable

MESURE DE LA CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DE L'ONU

En phase de préinvestissement, Supernova Invest analyse également la contribution potentielle de ses investissements aux Objectifs de développement durable de l'ONU. Cette analyse interne est complétée par une évaluation bisannuelle par une agence de notation externe.

GESTION DES RISQUES DE DURABILITE

Les risques en matière de durabilité se définissent comme « un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement ». Afin d'identifier, éviter ou gérer les risques de durabilité, Supernova Invest a d'une part exclu de son univers d'investissement des secteurs et activités présentant des risques éthiques, et/ou de durabilité et/ou de réputation, et mis en place d'autre part une analyse systématique des risques en matière de durabilité pour toutes les opportunités d'investissement.

POLITIQUE DE VIGILANCE ET D'EXCLUSION DE SUPERNOVA INVEST

Ainsi, Supernova Invest exclut notamment de son périmètre d'investissement :

- Les sociétés de **jeux d'argent** (casinos, paris en ligne, etc.) ;
- Les sociétés impliquées dans la production et la commercialisation de **tabac** ;
- Les sociétés impliquées dans la production et la commercialisation de **fourniture** ;
- Les sociétés impliquées dans la production, la publication et la distribution de contenu **pornographique** ;
- Les sociétés impliquées dans l'exploitation et la production de **ressources pétrolières et gazières non conventionnelles** ;
- Les sociétés dont les activités sont directement liées au **charbon** et les sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services associés ;
- Les sociétés impliquées dans la production, l'utilisation, le stockage, la maintenance, ou le financement **d'armes controversées** ;
- Les sociétés impliquées dans la production, l'utilisation, le stockage, la maintenance, ou le financement **d'armes légères**.

ANALYSE ET GESTION DES RISQUES DE DURABILITE

A compter de 2022, Supernova a mis en place une analyse formalisée des risques de durabilité en amont de la décision d'investissement par le comité d'investissement. Ces risques de durabilité sont appréciés sur la base de l'analyse sectorielle des enjeux matériels du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), complétée le cas échéant par des risques spécifiques applicables à l'investissement envisagé.

Cette analyse est réalisée par entretiens entre le responsable de la politique ESG ou le CEO de la société cible et le directeur d'investissement (le cas échéant accompagné d'un expert externe), afin de confirmer les principaux risques inhérents à l'activité de l'opportunité et les mesures prises pour réduire chacun de ces risques.

Les principaux risques de durabilité au niveau du portefeuille sont répertoriés dans une cartographie ainsi que les dispositifs de maîtrise associés à chacun d'eux.

PRISE EN COMPTE DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Les Principales Incidences Négatives (PAI) sont définies comme « des effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par, ou directement liés aux décisions d'investissement et aux conseils fournis par la société de gestion ».

Supernova Invest prend en compte les principales incidences négatives d'une part via sa politique d'exclusion, et d'autre part par l'intégration à compter de 2023 des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives dans le questionnaire ESG des sociétés du portefeuille de manière à promouvoir leur mesure et leur suivi auprès des sociétés du portefeuille.

Toutefois, hormis via la politique d'exclusions, la société a choisi à ce stade de ne pas prendre en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans ses décisions d'investissement, considérant que le stade de développement et la taille des sociétés dans lesquelles Supernova Invest investit au travers des FIA gérés ne permet pas d'avoir accès à des données relatives à ces principales incidences négatives de manière suffisamment exhaustive et fiable.

En conséquence, Supernova Invest ne s'engage pas à communiquer la déclaration des principales incidences négatives prévue par l'article 4 du règlement SFDR.

ENGAGEMENTS DES PARTICIPATIONS EN MATIERE DE DURABILITE

Pendant la phase de détention, Supernova Invest demande aux sociétés du portefeuille :

- De s'inscrire dans une démarche de progrès pour que la Société exerce ses activités dans des conditions conciliant intérêt économique et responsabilité sociétale de l'entreprise ;
- De s'engager à ce que ces thématiques soient mises à l'ordre du jour du Conseil d'Administration ou de surveillance au moins une fois par an ;
- De compléter au moins une fois par an un questionnaire sur la performance environnementale, sociale et de gouvernance. Le questionnaire, présenté en annexe 2 et établi sur la base des questionnaires de France Invest et BPI France, couvre les thématiques ESG susmentionnées.
- D'informer immédiatement Supernova Invest de tout incident ESG susceptible d'avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, sa réputation et par transitivité la réputation de l'investisseur.

Ces éléments sont intégrés dans une clause spécifique du pacte d'actionnaire.

ACCOMPAGNEMENT DES PARTICIPATIONS ET DIALOGUE ACTIF

Supernova Invest accompagne les start-ups en leur apportant financement, expertise, soutien humain et réseau de partenaires. Cette démarche s'inscrit dans le long terme, se veut proactive, et vise à maximiser le profil rendement / risque de chacune des participations. Le dialogue joue un rôle moteur dans la réussite des projets.

Actionnaire actif et associé à la gouvernance de ses participations, Supernova Invest accompagne les entrepreneurs de la phase de conception à la phase de développement. Forte d'une expertise technique variée et de sa compréhension approfondie des différents métiers de la deeptech, la société de gestion s'engage dans un dialogue constructif avec les dirigeants des participations et, dans une approche cohérente avec sa philosophie de gestion, à les accompagner également dans l'amélioration de leurs pratiques en matière de durabilité.

Plusieurs autres initiatives d'accompagnement et d'engagement sont mises en place :

ENGAGER LES PARTICIPATIONS DANS UNE DEMARCHE DE PROGRES

En complément des engagements pris par les participations (cf. ci-dessus), et afin d'encourager la démarche de progrès de ses participations, Supernova Invest transmet à chaque société du portefeuille son « classement RSE » établi sur la base de la réponse au questionnaire ESG et son positionnement par rapport au reste du portefeuille Supernova, permettant ainsi de dégager les bonnes pratiques et les axes de progrès.

FEDERER LES ENTREPRENEURS DANS LE CADRE DE LA COMMUNAUTE DES PARTICIPATIONS

Dans le but de fédérer les entrepreneurs autour d'une mission commune, à savoir la réussite de leur projet, de partager les expériences des participations sur les différents thèmes abordés et d'autre part échanger sur les bonnes pratiques, Supernova Invest organise des événements qui peuvent prendre la forme de webinaires au sujet de thématiques spécifiques telles que la structure organisationnelle, la prévention du risque en matière de cybersécurité, la gestion des ressources humaines ou encore l'éco-innovation.

LA NEWSLETTER, MOYEN DE COMMUNICATION EFFICACE

Supernova Invest communique auprès de ses participations par le biais de sa newsletter au travers de laquelle la société a la possibilité de sensibiliser les entreprises sur des enjeux ESG spécifiques, de véhiculer les bonnes pratiques RSE à adopter ou encore de relater des faits marquants et qui traitent de sujets ESG.

DISPOSITIFS INTERNES DE CONTROLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La démarche d'investissement responsable est formalisée dans les procédures internes de Supernova Invest. Ces procédures incluent les dispositifs de contrôle interne associés, une cartographie des risques ESG et un dispositif de remontée des incidents.

Elles sont communiquées aux équipes de Supernova Invest.

REPORTING ET COMMUNICATION

Afin de rendre compte de sa démarche ESG et de celles de ses participations, Supernova Invest communique auprès de ses parties prenantes via deux rapports produits sur une base annuelle :

- le **rapport ESG annuel** lui permettant de communiquer sur les performances de ses participations d'un point de vue environnemental et social, ainsi que de leur contribution à la résolution des enjeux d'un développement durable ;
- le **rapport de transparence** mis en place dans le cadre de l'adhésion aux PRI qui répertorie les pratiques mises en œuvre et les engagements pris par la société en matière d'investissement responsable.

La société rend également compte des performances semestrielles et/ou annuelles des fonds en fonction des engagements pris dans les règlements de ces derniers (fonds articles 8, Label Relance, demandes spécifiques des souscripteurs).

DEMARCHE INTERNE DE SUPERNOVA INVEST

Supernova Invest met en place une démarche RSE en interne cohérente avec sa politique de durabilité et d'investissement responsable. Aussi, à l'instar de cette dernière, la démarche RSE de Supernova Invest s'inscrit dans une démarche de progrès et donne un rôle central à l'Humain, à l'environnement et aux grands principes qui animent les pratiques de bonne gouvernance.

La démarche s'articule autour des thématiques suivantes :

- La gouvernance : Supernova Invest s'engage à promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance en se les appliquant à elle-même : mise en place d'un code de conduite, promotion de la diversité, mise en place d'une gouvernance ESG, présence d'indépendants parmi les administrateurs... ;
- Le social : la société de gestion vise à mettre en place des actions de partage de la valeur, à valoriser la mixité et la diversité conformément aux engagements pris dans la Charte pour la Parité de France Invest ainsi qu'à renforcer le développement des compétences de ses équipes notamment. Afin de renforcer sa démarche et de promouvoir l'investissement responsable, Supernova Invest s'engage à former les collaborateurs sur les thématiques environnementales et sociales matérielles pour les secteurs d'investissement et sur les aspects réglementaires en matière de finance durable ;
- L'impact environnemental : Supernova Invest s'engage dans des mesures de réduction de son impact énergétique dans le cadre du choix et de l'usage de ses locaux et des déplacements professionnels notamment ;
- Le sociétal : Supernova Invest est partenaire de l'association CAPITALES, qui a pour mission d'aider les jeunes défavorisés à démarrer dans la vie active. Supernova Invest contribue via un soutien financier et un coaching de jeunes par ses collaborateurs sur la base du volontariat.

ROLE DANS L'ECOSYSTEME DU CAPITAL INVESTISSEMENT ET DE LA DEEPTTECH

Les équipes de Supernova Invest sont investies dans diverses initiatives de place visant à valoriser le rôle du capital investissement et de la Deeptech dans l'émergence et le développement des produits et solutions d'avenir et dans la diversité, parmi lesquelles :

- SISTA qui, en collaboration avec le Conseil National du Numérique, vise à favoriser la mixité dans le numérique par le financement ; Supernova Invest est signataire de la charte d'engagement SISTA et s'investit dans des initiatives pour la promotion des femmes entrepreneures ;
- France Digitale, association indépendante qui réunit startups et Venture Capital pour défendre l'innovation en France et en Europe, avec pour mission de faire émerger des champions européens du numérique ; France Digitale promeut la durabilité et l'impact de la tech dans le cadre de ses travaux et évènements ;
- France Biotech, association indépendante qui fédère les entrepreneurs de l'innovation dans la santé et leurs partenaires experts. Les membres de France Biotech s'engagent à appliquer et promouvoir les principes fondamentaux de la charte Ethique de Biotech France ;
- Cleantech for France, qui a pour mission de contribuer à la décarbonation de l'économie à travers un dialogue récurrent entre acteurs de l'innovation, de l'investissement et de la politique publique française, pour assurer les conditions d'émergence des start-ups de la Cleantech, leur croissance et leur passage à l'échelle, et ainsi promouvoir un déploiement massif des solutions indispensables au monde de demain.

GOUVERNANCE ESG

La définition de la politique de Supernova Invest sur la prise en compte des critères ESG est placée sous la responsabilité du Comité de Direction de Supernova Invest sur recommandation du comité ESG.

Le Comité ESG est présidé par le Président de la société et est composé de deux membres de l'équipe d'investissement, du directeur financier et d'un senior Advisor externe expert en matière de durabilité et de finance durable. Le Comité ESG se réunit une fois par mois.

La mise en œuvre de la démarche est placée sous la responsabilité des équipes de gestion et le suivi de la mise en œuvre sous la responsabilité du Comité ESG et de la conformité.

La présente politique de durabilité et d'investissement responsable est signée par l'ensemble des collaborateurs et dirigeants de la société qui ont pour mission d'appliquer et de faire vivre la démarche ESG.

PRISE EN COMPTE DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES POLITIQUES DE REMUNERATION

Supernova Invest a mis en place une politique de rémunération visant à aligner les risques pris par les collaborateurs avec ceux des investisseurs. Cette politique de rémunération n'encourage pas une prise de risque excessive et incompatible avec les profils de risques des fonds gérés. La rémunération de tous les collaborateurs de Supernova Invest est composée d'une part fixe et d'une part variable. L'évaluation annuelle des équipes par leur manager tient compte du respect de toutes les chartes et

procédures de Supernova Invest. Toutefois, la politique de rémunération ne prend pas en compte de manière spécifique les risques en matière de durabilité.

ANNEXE 1 - TABLE DE CORRESPONDANCE SFDR / ARTICLE 29 DE LA LOI CLIMAT ET ENERGIE

Article 29 de la loi climat et énergie / SFDR	Parties de la politique correspondante	# page
Démarche générale de l'entité en matière de prise en compte des critères ESG (article 29)	Toutes	Toutes
Politiques relatives à l'intégration des risques de durabilité (SFDR article 3)	Analyse des risques de durabilité	6
Déclaration sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (SFDR article 4)	Prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	7
Politique de rémunération et prise en compte des risques de durabilité (SFDR article 5)	Prise en compte des risques en matière de durabilité dans les politiques de rémunération	10

ANNEXE 2 - PRECISIONS SUR LES EXCLUSIONS

Les sociétés impliquées dans l'exploitation et la production de ressources pétrolières et gazières non conventionnelles comprennent : les pipelines transportant du pétrole et du gaz non conventionnel, les terminaux d'exportation de GNL (gaz naturel liquéfié) alimentés par du gaz non conventionnel ainsi que l'exploitation et le forage de pétrole et de gaz en Arctique. Supernova Invest entend par pétrole et gaz non conventionnels le pétrole de schiste, gaz de schiste, sables bitumineux, ressources pétrolières et gazières situées en Arctique ; Les sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où plus 33% de leur chiffre d'affaires serait réalisé auprès de clients dont l'activité est directement liée au pétrole et gaz non conventionnel.

Les sociétés sont jugées directement liées au secteur du charbon dans la mesure où plus 33% de leur chiffre d'affaires serait réalisé auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon.

Les sociétés impliquées dans la production, l'utilisation, le stockage, la maintenance, le financement d'armes controversées comprennent les sociétés impliquées dans la production l'utilisation, le stockage, la maintenance, le financement des pièces détachées spécifiquement conçues pour les armes controversées. Supernova Invest entend par armes controversées, les mines anti-personnel, les armes à sous-munitions, les armes biologiques et chimiques et les munitions en uranium appauvri.

Les sociétés impliquées dans la production, l'utilisation, le stockage, la maintenance, le financement d'armes légères comprennent les sociétés impliquées dans la production l'utilisation, le stockage, la maintenance, le financement des pièces détachées spécifiquement conçues pour les armes légères. Supernova Invest entend par armes légères, les armes individuelles, notamment mais non exclusivement : les revolvers et les pistolets à chargement automatique ; les fusils et les carabines ; les pistolets mitrailleurs ; les fusils d'assaut ; et les mitrailleuses légères.

ANNEXE 3 - QUESTIONNAIRE ESG

Ce questionnaire est envoyé annuellement aux entreprises depuis janvier 2021. Ci-dessous est présenté le questionnaire 2023.

		Industrie	Distribution	Service
DONNÉES ÉCONOMIQUES				
Q73	Chiffre d'affaires	X	X	X
Q3333	Implication dans un/des secteur(s) à fort impact climatique	X	X	X
Q3338	Exposition aux armes controversées	X	X	X
GOUVERNANCE				
Composition des instances de gouvernance				
Q402	Structure de gouvernance : UNITAIRE (Conseil d'administration) avec dissociation -ou non- des fonctions de Président / DG OU DUAL (Conseil de Surveillance + Directoire ou SCA)	X	X	X
Q7	Nombre de membres du Conseil	X	X	X
Q12	Nombre de femmes au Conseil	X	X	X
Q403	Nombre d'indépendants au Conseil tel que déclaré par l'entreprise	X	X	X
Q118	Nombre de réunions du Conseil	X	X	X
Q116	Nombre de membres au sein du Comité Exécutif (ou Comité de Direction si structure de gouvernance duale)	X	X	X
Q6054	Nombre de femmes au Comité Exécutif (ou Comité de Direction si structure de gouvernance duale)	X	X	X
Ethique des affaires				
Q120	Formalisation d'une politique de conduite des affaires et de lutte contre la corruption	X	X	X
Q624	Nombre de salariés formés/ sensibilisés au code de conduite (ou document équivalent)	X	X	X
Q620	Existence d'un système d'alertes	X	X	X
Politique RSE, enjeux extra-financiers et mise en oeuvre de la DPEF				
Q76	Formalisation d'une stratégie RSE structurée, incluant un plan d'actions ou des objectifs sur les enjeux à la fois sociaux, environnementaux et liés aux parties prenantes	X	X	X
Q408	Existence d'un responsable ou d'un comité en charge des enjeux de développement durable/RSE	X	X	X
Q636	La stratégie RSE est présentée au Conseil au moins une fois par an	X	X	X
Q6511	Processus et mécanismes de contrôle du respect des principes UNGC et/ou des principes directeurs de l'OCDE	X	X	X
Q6510	Violation des principes du Pacte Mondial et/ou des principes directeurs de l'OCDE	X	X	X
Q3324	Evaluation de l'éligibilité à la Taxonomie	X	X	X

		Industrie	Distribution	Service
SOCIAL				
Caractéristiques et politique sociale				
Q410	Effectif total en fin d'exercice (en ETP, y compris CDD, intérim, etc.)	X	X	X
Q411	Effectif permanent en CDI fin d'exercice (en ETP)	X	X	X
Q413	Nombre de recrutements de salariés permanents (en ETP, hors acquisitions)	X	X	X
Q414	Nombre de départs de salariés permanents (en ETP, hors cessions)	X	X	X
Q124	Evolution nette de l'effectif permanent en ETP à périmètre constant (comparée à N-1)	X	X	X
Q24	Existence d'un directeur des ressources humaines (Oui/D si membre du comité de direction)	X	X	X
Q4103	Existence de dispositifs de partage de la valeur / des bénéfices hors dispositifs légaux (intérêt, PERCO, actionnariat salarié et BSPCE)	X	X	X
Q4101	Part du capital détenu par les salariés et dirigeants exécutifs - hors BPSCE non exercés	X	X	X
Q4102	Part du capital détenue par les salariés (hors Dirigeants) - hors BPSCE non exercés	X	X	X
Q3339	Mise en place d'une enquête sur l'engagement des salariés ou d'un baromètre sur le climat social au cours des trois dernières années	X	X	X
Développement des compétences				
Q43	Part de l'effectif ayant un entretien individuel annuel d'évaluation	X	X	X
Q4104	Existence d'un plan de formation	X	X	X
Q4044	Taux de formation de l'effectif	X	X	X
Egalité des chances				
Q4114	Nombre de femmes dans l'effectif permanent (en ETP)	X	X	X
Q4300	Initiatives en faveur de l'égalité des chances et de la diversité. Si oui, détaillez en commentaires	X	X	X
Q38	Part des salariés en situation de handicap	X	X	X
Q6412	Ecart de rémunération entre hommes et femmes	X	X	X
Q3282	Calcul de l'index d'égalité professionnelle (uniquement pour les sociétés françaises, en conformité avec l'obligation légale concernant toutes les sociétés de plus de 50 employés)	X	X	X
Q6414	Score obtenu à l'index d'égalité professionnelle	X	X	X
Santé-sécurité				
Q4105	Existence d'un système de management HSS (hygiène, santé, sécurité)	X	X	
Q49	Taux d'absentéisme pour maladie et accidents du travail	X	X	X
Q50	Taux de fréquence des accidents du travail (Nombre d'accidents avec arrêt X 1 000 000 / Nombre d'heures travaillées)	X	X	X
Litiges et controverses				
Q4306	L'entreprise a-t-elle connu un litige significatif au cours de l'exercice (Si oui, précisez en commentaire) ?	X	X	X

		Industrie	Distribution	Service
ENVIRONNEMENT				
Politique environnementale et système de management				
Q418	Formalisation d'une politique environnementale (enjeux et objectifs)	X	X	X
Q1314	Obtention d'une certification environnementale (ISO, EMAS, ...) Si oui, détaillez en commentaires.	X	X	X
Q4111	Démarche d'analyse de cycle de vie des produits (cinq dernières années). Si oui, détaillez en commentaires	X		
Q4112	Mise en place d'une démarche d'éco-conception des produits. Si oui, détaillez en commentaires	X		
Q4302	Obtention d'une certification ou d'un label RSE / environnement (B Corp, entreprise à mission, Solar Impulse...). Si oui, précisez en commentaires	X	X	X
Q4303	Les produits ou services commercialisés par votre entreprise présentent-ils un avantage environnemental par rapport à la concurrence. Si oui, détaillez en commentaires	X	X	X
Energie et GES				
Q58	Existence d'un plan d'actions en faveur des économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre	X	X	X
Q3334	Part de l'énergie produite issue de source(s) renouvelable(s)	X	X	X
Q3335	Part de l'énergie consommée issue de source(s) renouvelable(s)	X	X	X
Q4301	Réalisation / révision d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre ? Si oui, précisez en commentaires l'année et le périmètre (1,2 ou 3)	X	X	X
Q3299	Emissions de GES – Scope 1	X	X	X
Q3300	Emissions de GES – Scope 2	X	X	X
Q425	Emissions de GES – Scope 3	X	X	X
Eau, air, sols et déchets				
Q419	Initiatives/actions pour diminuer la quantité d'intrants/consommables -hors énergie- (papiers, eau, matières premières, etc.) et/ou de déchets (Préciser en commentaire)	X	X	X
Q662	Rejet de substances prioritaires dans l'eau (t)	X	X	X
Q62	Production de déchets dangereux ou spéciaux (tonnes)	X	X	X
Risque climat/biodiversité				
Q4307	Identification de l'exposition aux risques du changement climatique ? Si oui, détaillez en commentaires.	X	X	X
Q3365	Analyse des impacts (y compris sur les zones sensibles) et des dépendances des activités en matière de biodiversité	X	X	X
Q3337	Impact des activités sur des zones protégées / sensibles en matière de biodiversité	X	X	X
PARTIES PRENANTES EXTERNES				
Relation avec les clients, la société civile et responsabilité des produits				
Q129	Existence d'un système de management de la qualité	X	X	X
Q128	Réalisation d'enquêtes de satisfaction clients	X	X	X
Q4107	Nombre de familles de brevets déposés ou sous licence exclusive depuis la création de l'entreprise	X	X	X
Q3323	Mise en place de procédures spécifiques pour protéger les données personnelles ou sensibles	X	X	X
Q659	L'entreprise a-t-elle défini une politique de sécurité des systèmes d'information ?	X	X	X
Q3364	Politique d'achats durables incluant des critères environnementaux et sociaux	X	X	X
Q3304	Évaluation de la sensibilité des activités aux questions d'énergie et de matières premières (rareté, prix, difficultés d'approvisionnement, etc.)	X	X	X
COMMENTAIRES				
Q4304	Y-a-t-il une initiative RSE dont vous êtes fier et qui pourrait être mise en avant au sein du rapport annuel ESG Supernova ?	X	X	X
Q4109	Y-a-t-il un sujet RSE sur lequel vous souhaiteriez travailler dans l'année qui vient ?	X	X	X